

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019**

Le 20 Juin 2019 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 Juin 2019, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. Et Mmes Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Serge QUEMERE, Jocelyne CAROFF (présente à compter de 21h00), Etienne CHEREAU, Adjoints ; MM. et Mmes Max GOUDENHOFT, Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Dominique LE NAOUR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, René ROCUET, Serge SINOUE et Sophie TUDAL Conseillers Municipaux.

Procuration : Mme Jocelyne CAROFF à Mme Sophie BOYER

Secrétaire de séance : Mme Edith GOURLAN

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour modifier l'ordre du jour de la séance sur le point 2 de la question 7 relative à l'attribution des marchés de la zone de loisirs de Mousterlann. En effet, les éléments en sa possession sont incomplets et M. le Maire propose de différer l'attribution des marchés et reconvoquer le Conseil Municipal dans les prochains jours.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE MODIFIER l'ordre du jour du conseil municipal en différant l'attribution des marchés de la zone de loisirs de Mousterlann.

1 - T : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 10 Avril 2019 est approuvé après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents, moins 4 abstentions (Mmes Sophie BOYER, Catherine DE ABREU, Sophie TUDAL et M. Serge SINOUE).

2 - T : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que la Commission des Finances a étudié, le 28 Mai dernier, les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations. Une proposition est faite pour l'attribution au titre de l'année 2019. Le tableau des propositions de subventions 2019 a été annexé à la convocation au Conseil Municipal.

Associations communales	Vote Conseil Municipal
Accueil Détente	250
Blue Rabbit's Team	750
Clic-Clap Saint-Evarzec	700
Cyclo Club	350
CUMA Saint-Primel	500
Fa dièse	250
Fnaca	150
Hockey Club 29 (roller hockey)	750
L'aiguille varzécoise	250
Les Ptits Loustics de St-E	250
Lire à Saint-Evarzec	500
Rêves d'Orient	200
Secouristes la Croix Blanche	500
Union Sportive de Saint-Evarzec	2500
Sous-total 1	7 900 €

Associations du Pays Fouesnantais	Propositions Commission Finances
Club gymnique fouesnantais	300
La Croix d'Or (alcool assistance 29)	200
ULAC PF Athlétisme	250
SNSM	100
Raquette du Pays Fouesnantais	200
Sous-total 2	1 050 €

Associations départementales ou régionales	Propositions Commission Finances
Comité du Prix de la Résistance et de la Déportation	40
Handisport Cornouaille Quimper	150
La Prévention routière	140
Nageurs bigoudens	30
Rugby Club Concarnois	150
Association des éleveurs de Cornouaille	200
Sous-total 3	710 €

Associations dans le domaine de la santé	Propositions 2019
A.D.A.P.E.I. du Finistère	100
A.F.M. (Myopathies)	150
AFSEP (Sclérosés en plaques)	40
APF	40
Association des Laryngectomisés de Bretagne	70
Association France Alzheimer 29	70
Entraide cancer en Finistère	80
Les Chiens guides d'aveugles	40
Visite des malades dans les établissements hospitaliers	40
Sous-total 4	670 €

Organismes de formation	Propositions 2019
AEP Skol Diwan Kemper	30
Batiment CFA Finistère	60
CFA Côtes d'Armor	30
CFA Finistère	210
Sous-total 5	330 €

Bilan	Propositions 2019
Subventions ordinaires	10 660
Moisson et traditions -subventions exceptionnelles	500
Subventions exceptionnelles*	2 750
Total	13 910 €

M. Michel GUILLOU souligne que la Commission des Finances a proposé de verser au Hockey Club un montant de subvention similaire à celui du Blue Rabbit's Team (BRT). L'adjoint aux finances fait remarquer au Conseil Municipal la proposition de subvention exceptionnelle à Moissons et Traditions d'un montant de 500 € afin d'organiser un feu d'artifice à l'occasion de la nuit de la moisson du mois d'Août.

M. Frédéric HENRIO relève la demande initiale du Hockey Club de 2 000 € alors qu'il est proposé un versement de 750 €. M. Michel GUILLOU indique que la subvention de cette association a augmenté de 50 % cette année et que l'association présente un solde de trésorerie de 2 300 €. Mme Danièle GOMES complète l'intervention de Michel GUILLOU en précisant que le Hockey Club 29 n'avait pas transmis l'ensemble des informations au moment de la Commission des Finances.

M. René ROCUET constate une baisse des adhérents résidents la commune pour les associations Accueil Détente, Blue Rabbit's Team et Clic-Clap.

M. Jean-Luc QUEMERE demande s'il existe une corrélation entre le nombre d'adhérents des associations et le montant de la subvention en citant l'exemple du Cyclo-Club et du BRT.

M. le Maire répond qu'il est toujours difficile d'apprécier des critères objectifs de subventionnement et M. Michel GUILLOU d'ajouter que le Cyclo Club dispose de 5 000 € en fond propre ce qui explique un maintien du montant de la subvention en 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ces propositions de subventions pour l'année 2019.

M. Patrick LE GUYADER précise qu'il ne participera pas au vote sur cette question.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 26 voix pour,

DE VOTER les subventions proposées par la Commission des Finances pour un montant total de 13 910 €.

3 - T : TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE 2019/2020

M. Etienne CHEREAU explique que les actuels tarifs du transport scolaire sont applicables jusqu'au 5 juillet 2019. Il convient par conséquent au Conseil municipal de déterminer les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020.

1 - Effectifs transportés

M. Etienne CHEREAU rappelle que pendant l'année scolaire 2018/2019 les vingt-cinq inscrits étaient transportés par les deux minibus communaux sur trois lignes validées par le service transport de la région Bretagne. Le recensement en cours des prochains usagers de ce service définira l'organisation retenue pour assurer ce service public. A ce jour, neuf enfants arrêteront d'utiliser le transport scolaire communal du fait de leur entrée au collège.

Années	Effectifs
2017/2018	20
2018/2019	25
2019/2020	Recensement en cours

2 - Tarifs annuels par élève du 2 Septembre 2019 au 3 Juillet 2020

M. Etienne CHEREAU propose, conformément à la délibération du 10 Décembre 2018 sur les tarifs communaux, notamment les tarifs relatifs à l'accueil de l'enfant, une augmentation de 1,5% du montant des transports scolaires pour l'année scolaire 2019-2020.

Rang de l'enfant	Tarifs (en €)	Proposition de tarifs (en €)*
	Année 2018/2019	Année 2019/2020
1 ^{er} enfant	130,56	132,52
2 ^{ème} enfant	87,04	88,35
3 ^{ème} enfant	43,51	44,17
4 ^{ème} enfant	gratuit	gratuit

* un demi-tarif est appliqué pour l'élève de maternelle scolarisé tous les matins uniquement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER les tarifs 2019-2020 du service des transports scolaires.

4 - T : FIXATION DU LOYER BÂTIMENT COMMUNAL (EX-CRÊPERIE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne s'est manifestée pour reprendre une activité commerciale de restauration dans le local communal de l'ancienne crêperie. Il précise que le loyer actuel est de 540 € eau et assainissement compris.

L'Administration Municipale, dans sa séance du 7 Mai, a proposé de fixer le loyer mensuel à 350 € et de comptabiliser à part l'eau et l'assainissement.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Arrivée de Mme Jocelyne CAROFF à 21 heures.

M. le Maire explique qu'une personne intéressée par le local avait besoin de s'équiper en matériel pour ouvrir une crêperie mais sa démarche de recherche de financement s'est avérée non concluante.

Mme Sophie BOYER souligne le refus de financement des banques et profite de la présence de la presse locale pour interpeller les organismes bancaires sur leur absence de soutien à l'économie du centre bourg. Elle déplore cette attitude et demande aux banques de travailler avec la commune pour accompagner l'installation de commerces de proximité pour permettre au bourg de vivre.

Mme Sophie TUDAL trouve cette situation problématique pour les centre-bourgs car les commerces disparaissent. Elle poursuit son intervention en rappelant que les banques soutiennent les personnes dont l'apport initial est conséquent.

M. René ROCUET estime qu'il est important de souligner l'inaction des banques. M. Jean-Luc QUEMERE constate toutefois que cette situation n'est pas propre à Saint-Evarzec.

M. Le Maire conclut en précisant que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat accompagne les créations de commerces mais pas les reprises d'activités commerciales, ce qui est le cas dans ce commerce.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE FIXER le montant du loyer (hors charges d'eau et assainissement) du local commercial à 350 € HT.

5 - T : TARIFS SPECTACLE DE DECEMBRE 2019

M. Etienne CHEREAU présente le projet de programmation culturelle pour la saison 2019/2020 (balade contée, les 10 ans de l'Agora, le mois du film documentaire et le festival Théâtre à tout âge). Il est proposé le maintien des tarifs en vigueur pour les spectacles organisés à ce titre (2 € pour les enfants de moins de 12 ans, 6 € pour les adultes de la commune et 9 € pour les hors commune).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs 2019/2020 relatifs à la programmation culturelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER les tarifs de 2 € pour les enfants de moins de 12 ans, de 6 € pour les adultes résidant la commune et de 9 € pour les adultes résidants hors de la commune pour le spectacle du festival Théâtre à Tout âge de Décembre 2019.

6 - T : NOUVEL ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

Dans le cadre de la réorganisation des services faisant suite à l'étude organisationnelle menée en 2018, un nouvel organigramme a été repensé.

Pour satisfaire aux obligations légales, il a été soumis à l'avis du Comité Technique au Centre de Gestion du Finistère. Celui-ci, dans sa séance du 30 avril 2019, a émis un avis favorable au projet, à l'unanimité des représentants des élus et des représentants du personnel.

Le Conseil Municipal est invité à en prendre connaissance et à se prononcer sur la mise en place de la nouvelle structuration.

La copie du document transmis au Comité Technique a été communiquée avec les convocations du Conseil Municipal.

Mme Edith GOURLAN déplore l'absence des noms des agents sur l'organigramme joint à la convocation.

M. René ROCUET demande si l'organigramme est déjà en application dans les services.

M. Michel GUILLOU explique que certains points ont été anticipés mais son application sera effective à l'issue de la décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER le nouvel organigramme des services présenté au Comité Technique du 30 Avril 2019.

7 - T : ZONE DE LOISIRS DE MOUSTERLANN

La Commission des Marchés Publics s'est réunie le 24 Mai dernier, pour entendre la présentation, par le Cabinet OTEIS, de l'analyse des offres concernant l'aménagement de la zone de loisirs de Moustertlann.

- a. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la variante de traitement du terrain de compétition : engazonnement ou synthétique en SBR de base.
- b. Attribution des lots du marché en fonction des choix retenus. Ce point est ajourné par la modification de l'ordre du jour du conseil municipal.

M. le Maire rappelle les conditions du marché public initial à savoir un aménagement de 2 terrains en gazon naturel et une variante en terrain synthétique avec un remplissage en caoutchouc de pneumatiques usagés (SBR). Suite à la commission marchés publics du 24 mai 2019, d'autres propositions de remplissage du terrain synthétique ont été sollicitées auprès des entreprises : du SBR encapsulé, des billes de liège et du caoutchouc. M. le Maire indique que le surcoût du terrain s'élève à environ 140 000 € auxquels il convient d'ajouter environ 60 000 € pour des granulés en SBR encapsulés et 80 000 € pour des billes de liège. Soit une estimation globale de 220 000 € HT.

M. René ROCUET s'interroge car le dossier ne semble pas prêt sur les montants proposés. M. le Maire répond qu'il ne peut pas donner tous les prix car le marché est en cours et que les montants ne sont pas définitifs. Il ajoute que les clôtures du terrain viennent en plus du prix du terrain.

Mme Jocelyne CAROFF se questionne sur la manière d'entretenir la surface d'un terrain synthétique. M. le Maire précise qu'un brossage régulier assure un entretien du terrain. Mme Danièle GOMES souligne alors l'obligation de la commune de s'équiper d'un matériel spécifique. M. Jean-Christophe HUIBANT s'interroge sur la durée de vie de ce type de terrain. M. le Maire confirme une durée d'utilisation de 10 à 15 ans en fonction de la fréquence d'utilisation.

M. Serge SINOÛ rappelle au conseil municipal l'existence de plusieurs terrains synthétiques sur le territoire de la communauté de communes (Fouesnant, la Forêt-Fouesnant, Clohars-Fouesnant). Une mutualisation d'une machine de brossage entre les communes permettrait d'éviter une acquisition de matériel pour la commune. M. Serge QUEMERE explique que le broyeur à végétaux de la CCPF circule dans toutes les communes.

Mme Danièle GOMES s'interroge sur l'usage du terrain synthétique par les écoles. M. Etienne CHEREAU a demandé l'avis des enseignants du conseil d'école élémentaire Léonard de Vinci. La directrice a rappelé que le programme scolaire ne rentre pas en concurrence avec les sports d'équipe football, rugby et hand-ball mais favorise la pratique des autres sports (lancer de balle, échauffement, assouplissement) afin de développer les compétences-moteur des élèves. Le terrain engazonné a toutefois la préférence de l'école qui ne s'est pas prononcé sur les caractéristiques du terrain synthétique.

M. Jérôme GOURMELEN pose la question du type de revêtement prévu pour le city-stade. M. le Maire répond que le sol du terrain multisport s'apparente à un revêtement routier.

M. Jean-Christophe HUIBANT s'interroge sur la capacité de la Commune à supporter les 30 % d'augmentation de coût supplémentaire du projet.

Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN rapporte un retour personnel d'expérience sur l'utilisation d'un terrain synthétique à Quimperlé où les usagers sont plutôt satisfaits.

M. René ROCUET défend le projet d'un terrain synthétique mais pas réservé au club de football, les écoles doivent pouvoir l'utiliser. Il indique que l'usage d'un terrain synthétique est cinq fois supérieur à un terrain en pelouse. Il poursuit son intervention en affirmant son envie de réaliser un projet qui soit apprécié de tous.

M. Serge SINOÛ explique qu'en cas de pluie, l'utilisation du terrain sera possible rapidement pour les écoles ou les clubs sportifs.

M. René ROCUET considère que la question du terrain synthétique aurait dû être débattue depuis plusieurs mois par le conseil municipal.

M. Etienne CHEREAU indique que l'ULACQ (Club d'Athlétisme du Pays Fouesnantais) se sert du terrain synthétique de Fouesnant pour les phases d'échauffement de ces athlètes. Il estime que le terrain synthétique sera un outil supplémentaire à destination des élèves des écoles de la commune.

M. Jean-Luc QUEMERE relate des retours d'expérience favorable sur l'utilisation de terrain synthétique par les élèves d'autres communes.

Mme Danièle GOMES revient sur le terrain de football synthétique du club de Lorient qui à l'inverse ne donne pas satisfaction. M. Serge SINOÛ répond que c'est un mauvais exemple de comparer ces deux terrains.

M. Jérôme GOURMELEN intervient pour rappeler l'importance de ce projet car la commune n'a guère porté de projets sur ce mandat. Toutefois il rappelle qu'il a toujours soutenu comme action prioritaire la rénovation de la maison communale. Il considère néanmoins que la zone de loisirs, située en centre bourg, permettra de quitter le site de Kerdelec et ses vestiaires indignes au profit des vestiaires somptueux réalisés depuis 5 ans. M. Jérôme GOURMELEN suggère un financement de l'opération par emprunt notamment du fait des taux très bas.

M. José LENEPVEU mentionne que le projet ne comprend pas que les seuls terrains de football mais un ensemble d'aménagement.

M. René ROCUET déplore l'absence d'accompagnement financier du projet par la communauté de communes alors que la vélo-route, en cours d'aménagement entre Fouesnant et Saint-Evarzec, est largement accompagnée par la CCPF. Mme Danièle GOMES poursuit en ce sens en demandant si une demande de financement a été faite auprès de la Communauté de Communes.

M. Le Maire répond que la question du financement a été posée à la CCPF mais que les terrains sportifs ne sont pas éligibles au fond de concours communautaire.

M. Frédéric HENRIO intervient sur le tournant climatique et environnemental de l'époque et préconise un terrain en gazon naturel. Cet hectare de sol artificiel va dégager du Co2 à sa fabrication et générer ultérieurement des déchets plastiques. Dans 10 ou 15 ans, il conviendra de le remplacer et le recycler.

M. Michel GUILLOU souhaite répondre à M. Jérôme GOURMELEN notamment sur le surcoût du projet, la commune poursuit son désendettement à hauteur de 480 000 € cette année et considère la possibilité d'emprunt 200 000 € pour financer le projet.

M. Patrick LE GUYADER revient sur les vestiaires d'un montant de 372 000 €, financés par emprunt et dont la commune supporte un coût d'inutilisation depuis 5 ans. Il faut donc que ce projet puisse servir à tous.

M. Serge SINOÛ poursuit en indiquant qu'il faut aller dans le sens de la modernité par un bel aménagement. Il pense alors au nombre de licenciés du club, dont 80 enfants pratiquent leur sport favori de septembre à juin et aux bénévoles devant gérer les annulations de match du fait des intempéries.

M. René ROCUET déplore que la commune utilise l'excédent de fonctionnement pour financer le projet et préférerait souscrire un emprunt de 500 000 € pour ce projet.

M. Frédéric HENRIO évoque les possibilités d'une utilisation des terrains synthétiques 4 fois supérieures aux terrains en gazon alors que les 4 terrains actuels suffisent aux besoins du club de football. Il conclut que c'est un luxe de choisir du synthétique.

M. Patrick LE GUYADER souligne que la commune doit faire une analyse financière objective pour avancer dans ce dossier en estimant la part relevant d'un financement par l'impôt ou par emprunt de la zone de loisirs de Moustierlann.

M. le Maire donne son avis en tant qu'ancien joueur et dirigeant du club en considérant que le football doit se pratiquer sur un terrain en gazon mais, poursuit-il, dans notre région, les conditions météo hivernales ne permettent pas de jouer toute l'année ni de s'entraîner régulièrement. Il pense que le terrain principal devrait être en herbe et le terrain d'entraînement en synthétique afin de permettre aux sportifs de se maintenir en condition lors des reports des matchs de compétition.

M. Henri BOUTET abonde dans le sens de la proposition formulée par M. le Maire.

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer le choix du terrain synthétique ou gazon naturel.

Mme Lydie GOARIN prend la parole et sollicite un vote à bulletin secret sur cette question.

M. le Maire rappelle que le vote à bulletin secret peut se dérouler si 1/3 du conseil municipal est favorable. Il invite donc le conseil municipal à s'exprimer sur cette proposition de vote à bulletin secret. Mmes Jocelyne CAROFF, Danièle GOMES, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Lydie GOARIN, Sophie BOYER, Fanny DERRIEN, Mrs Jean-Christophe HUIBANT, Frédéric HENRIO et Max GOUDENHOOF se prononcent favorablement à un vote à bulletin secret. Le quorum étant atteint, cette question sera délibérée par un vote à bulletin secret.

M. Le Maire rappelle les deux questions qui seront proposés au Conseil Municipal.

- 1) Quelle surface de jeu : terrain synthétique avec précision sur son remplissage (liège ou pneumatiques recyclés) ou gazon naturel,
- 2) Sur quel terrain : terrain de compétition ou d'entraînement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, sur la question 1 après un vote à bulletin secret à 17 voix pour le terrain synthétique avec remplissage en liège, 8 voix pour le gazon naturel et 2 abstentions,

D'APPROUVER le choix d'un terrain synthétique avec remplissage en liège sur la zone de loisirs de Mousterland.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, sur la question 2 après un vote à bulletin secret à 18 voix pour un terrain d'entraînement en synthétique, 3 voix pour un terrain synthétique de compétition et 6 abstentions,

DE RETENIR le choix d'un terrain d'entraînement en synthétique avec remplissage en liège.

8 - T : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCPF

Avant chaque renouvellement des conseils communautaires, l'article L 5211-6-1 du CGCT précise qu'avant le 31 Août de l'année précédant le renouvellement des conseillers municipaux, il convient de fixer le nombre de sièges du conseil communautaire et les répartir entre les communes. Sinon, c'est la répartition de droit commun qui s'appliquera, à savoir pour la CCPF : 30 sièges.

Le Bureau communautaire du 2 Mai dernier a proposé de maintenir le nombre de sièges à 36 (sachant que le maximum est de 37) en maintenant au maximum la répartition actuelle entre les communes.

Deux modifications sont néanmoins obligatoires pour les communes de Fouesnant (+ 1 siège) et Clohars-Fouesnant (-1 siège).

Cette nouvelle répartition doit être adoptée à la majorité qualifiée des communes-membres.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit donc se prononcer au plus tard le 31 Août prochain sur cette nouvelle proposition.

Le nombre de conseillers communautaires de la Commune de Saint-Evarzec demeure à 5 lors du renouvellement du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 26 voix pour et une abstention (Mme Danièle GOMES) ou représentés

D'APPROUVER la répartition des sièges au conseil communautaire de la CCPF.

9 - T : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE CCPF POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION (MOUSTOIR NEVEZ)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au Conseil Communautaire du 28 Mars 2019, un projet de convention concernant la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des réseaux de télécommunication a été transmis en mairie par la CCPF (projet de convention en pièce jointe). Ce projet concerne le secteur de Moustoir Nevez pour un coût estimatif de 68 880,07 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'autorisation de signature, par Monsieur le Maire, de ladite convention.

M. Dominique LE NAOUR s'interroge sur le montant global des travaux de l'effacement des réseaux à Moustoir Nevez. M. le Maire précise que l'ensemble des réseaux électriques et téléphoniques s'élèvera à 300 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la CCPF pour l'effacement des réseaux de télécommunication à Moustoir Nevez.

10 - T : AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN REGIE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

La convention de délégation de compétence relative au transport scolaire de primaires arrive à échéance à la fin de l'année scolaire. Il est proposé de la renouveler pour une durée de 4 ans, éventuellement renouvelable pour une période supplémentaire de 4 ans.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'autorisation de signature, par Monsieur le Maire, de ladite convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'AUTORISER M. le Maire à signer avec la région Bretagne la convention de délégation de compétence en régie pour le transport scolaire.

11 - T : AGRICULTEURS DE BRETAGNE

Monsieur le Maire informe les élus que l'association « Agriculteurs de Bretagne » sollicite le soutien de la commune à hauteur de 0,10 € par habitant avec la mise en place de panneaux.

M. le Maire explique que l'adhésion de la commune à la charte « Agriculteurs de Bretagne » a pour objet de faire la promotion du monde agricole, de présenter les activités de la filière et de mettre en valeur les agriculteurs à l'instar de l'opération « Tous à la ferme » organisée le week-end dernier à la ferme de Keridran située au nord de la commune.

Cette adhésion oblige la commune à contribuer financièrement à l'association à hauteur de 10 centimes par habitant (source INSEE - population communale 2019) soit 354 € au titre de l'année 2019.


Il sera ainsi organisé des visites de fermes ou d'entreprises para-agricoles à l'attention des membres du Comité Consultatif des Jeunes, des écoles de la commune ou des employés communaux. La commune s'engage à communiquer, dans la lettre bimestrielle ou le site internet, sur les installations d'exploitations agricoles sur son territoire et sur les actions menées par l'association « Agriculteurs de Bretagne ». M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation de la cérémonie des vœux de la municipalité à l'attention du monde agricole démontrant l'engagement de la commune en faveur des agriculteurs. Il poursuit en indiquant qu'en cas d'accord du Conseil Municipal une cérémonie officielle de signature de la charte « Agriculteurs de Bretagne » sera organisée conjointement avec la Commune de Pleuven le samedi 6 Juillet.


Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,


D'AUTORISER M. le Maire à signer la charte « Agriculteurs de Bretagne »,


A VERSER une subvention de 354 € à l'association « Agriculteurs de Bretagne ».


12 - T : QUESTIONS DIVERSES


 Mme Jocelyne CAROFF revient sur l'accueil du 30^{ème} anniversaire d'Handisport Cornouaille Quimper le 4 Mai dernier. Cette journée a demandé beaucoup de préparation aux services techniques, à l'Espace Jeunes, au CCJ et à l'association quimpéroise. De nombreuses animations handisport étaient au programme de la journée (basket, escrime...) avec une présentation des activités par les membres de l'association. Mme Jocelyne CAROFF déplore toutefois la faible présence des varzécois à venir découvrir ces activités sportives. Elle tient à remercier l'engagement de la Commune et de ses services dans l'organisation de la journée.

 M. Etienne CHEREAU intervient pour apporter une réponse à la question du Conseil Municipal du 10 Avril dernier sur l'usage des tablettes numérique à Ecole Maternelle Publique. Il explique que les tablettes et les autres outils numériques font partis du programme des enseignants. Ces supports pédagogiques sont utilisés par les grandes sections de maternelle avec un accompagnement des enseignants.

 M. Etienne CHEREAU rend compte du Conseil Municipal de l'Ecole Elémentaire Léonard de Vinci où plusieurs points ont été abordés : une augmentation des effectifs à la rentrée (8 élèves supplémentaires), une initiation à l'anglais dès le CP (5 enseignants sont formés à cette langue), une journée d'intégration entre les grandes sections de maternelle et le CP et entre les CM2 et la 6^{ème}, le financement de la sortie classe de mer (25 % pris en charge par la Commune)

 M. Etienne CHEREAU présente le projet de création d'une association d'aide aux leçons à l'initiative des parents d'élèves des deux écoles Léonard de Vinci et Saint-Louis avec le soutien de la municipalité. Un appel à la recherche de bénévoles pour assurer l'encadrement des enfants est lancé auprès des habitants de la Commune dans la prochaine lettre bimestrielle.

 M. le Maire a assisté à l'Assemblée Générale de la Crèche Tôt ou Tard le 14 Juin dernier. Il en ressort que 17 enfants sont résidents de la Commune et 35 viennent du pays fouesnantais. Il souligne aussi la satisfaction de la crèche dans son partenariat avec les structures communales notamment la médiathèque et le service technique pour la mise à disposition du minibus.

 Réunions et manifestations :

- Samedi 22 Juin : Olympiades Ecole St Louis
- Samedi 22 Juin : Kermesse Ecoles Léonard de Vinci
- Samedi 22 Juin : Syndicat de l'Elevage au Lycée de Bréhoulou
- Jeudi 27 Juin à 20h30 : Comité Consultatif des Structures d'Accueil
- Vendredi 28 Juin à 18h30 : Réunion annuelle des associations
- Vendredi 28 Juin : Cinéma de plein-air et kermesse du CCJ Parc St-Primel
- Samedi 29 Juin : Pomme de reinette et pomme d'api Médiathèque
- Du 1^{er} Juillet au 31 Août : Expo Clip Clap en Mairie
- Mardi 2 Juillet à 20h30 : Réunion du Conseil d'Administration du CCAS
- Mercredi 3 Juillet : Déplacement du CCJ à Paris
- Samedi 6 Juillet : Don du sang au Restaurant Scolaire
- Samedi 6 Juillet : Soirée de la St Jean
- Dimanche 14 Juillet : Pardon du Dréau
- Mercredi 17 Juillet : Marché d'été
- Jeudi 25 Juillet : Présentation au drapeau des élèves de l'Ecole de Gendarmerie de Châteaulin
- Lundi 29 Juillet : Balade contée au Bois du Moustoir
- Mercredi 31 Juillet : Marché d'été
- Vendredi 9 Août : Nuit de la Moisson
- Mercredi 14 Août : Marché d'été
- Dimanche 18 Août : Pardon de St-Philibert
- Dimanche 1^{er} Septembre : Pardon de la Véronique
- Du 4 Septembre au 4 Octobre : Expo en mairie : l'homme sur la lune
- Samedi 7 Septembre : Forum des associations
- Samedi 14 Septembre : 10 ans de l'Agora.

La séance est levée à 23 h 10 et ont signé les membres présents.